



Le paillage est un poste incontournable du jardinage durable. Cette pratique consiste à recouvrir la surface du sol avec un matériau organique* ou minéral, afin de limiter de manière générale l'entretien des plantations.

Paillis organique : feuilles mortes, déchets de tonte, BRF, écorces et sciures de bois, paillettes de lin, de chanvre ou de miscanthus, paille, compost...

Paillis minéral : éléments concassés (brique, ardoise, objets en céramique ou en faïence), graviers, galets et autres pierres...

L'application d'un paillage organique au pied des plantations a des atouts écologiques et économiques certains : le paillage est garant de la vie du sol et donc de la santé des végétaux.

Nourrir le sol et le couvrir sont des gestes incontournables des pratiques respectueuses de l'environnement. Nous ne devrions jamais voir un sol nu, cela n'existe sur terre que sur les banquises et dans les déserts, où la présence végétale et humaine y est moindre.

Pourquoi installer un paillage ?

- Pour maintenir de l'humidité et ainsi limiter ou supprimer l'arrosage,
- Pour limiter la levée des adventices**,
- Pour protéger de la battance de la pluie et du rayonnement solaire,
- Pour limiter la fertilisation du sol en entretenant le taux de matière organique (pour les paillages organiques) : la matière organique offre de la nourriture aux micro-organismes du sol, ce qui permet d'augmenter les processus de transformation, et améliore ainsi les propriétés physiques du sol.
- Pour préserver la vie du sol en entretenant la microfaune et la microflore.
- Pour ses qualités esthétiques.

* La matière organique correspond à la matière qui compose les êtres végétaux, les animaux ou les micro-organismes. Elle contient du carbone, et peut-être mise en évidence par combustion.

** Se dit d'une plante qui pousse spontanément et peut faire concurrence aux plantations par effets de compétition vis-à-vis de l'eau, de la lumière et des éléments minéraux contenus dans le sol

Choisir son paillage

Le paillage minéral

Son utilisation est déconseillée car le transport et la manipulation sont difficiles. Ce paillage peut s'intégrer au sol s'il n'est pas associé à une toile. De plus, il n'apporte pas d'amendement organique, il faudra donc régulièrement le retirer pour apporter les compléments nécessaires à la qualité et au renouvellement du sol.

Les paillages organiques

Ils se classent en deux catégories :

- **Les éléments azotés**, qui sont principalement les déchets de tonte, les herbes sèches, les foin des légumineuses.



- **Les éléments carbonés** sont la paille, les feuilles et les broyats issus de taille.



L'équilibre se trouve dans l'épandage de ces deux éléments, en alternant les couches. Avec ces applications multiples, le sol vit, se nourrit des paillages successifs que l'on peut qualifier de **compostages de surface**. Ainsi traité, le sol ne nécessite pas d'amendements, ou dans le seul cas de pénurie de matières de paillage. L'utilisation de fumier est alors parfaitement adaptée.

Les paillages les plus simples conviennent très bien et sont très faciles d'appropriation. Pour le bois, il est conseillé de se rapprocher des critères d'utilisation du BRF (Bois Raméal Fragmenté) pour obtenir des résultats convaincants.

Où se procurer du paillage ?

L'idéal est de se tourner vers des matériaux locaux. Certains de ces matériaux sont très accessibles : déchets de tonte, feuilles et broyats de taille.

Pour la paille, le foin ou le BRF (bois raméal fragmenté), on trouve dans chaque commune des agriculteurs qui peuvent être à même de vendre ces matériaux. On peut également trouver des productions locales de paille de lin, de chanvre (coopératives, jardinerie spécialisée, ...).

Réaliser son propre broyat, à l'aide d'une simple tondeuse !

A l'aide d'un broyeur, les déchets de la taille peuvent être broyés et étalés en paillage. Cependant, dans beaucoup de cas, une vieille tondeuse peut très bien faire office de broyeur ! Il suffit d'aligner les déchets de taille et d'avancer tranquillement la tondeuse à laquelle on aura relevé au maximum la hauteur de coupe.

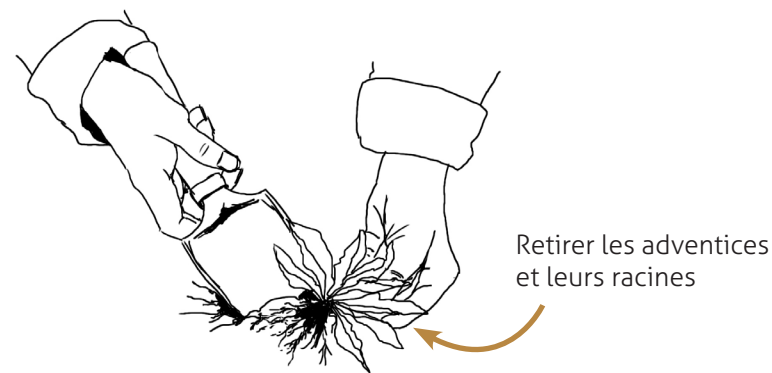


Installer son paillage

MATÉRIEL NÉCESSAIRE

- Bêche pour le désherbage
- Brouette pour le transport du paillage si nécessaire
- Fourche ou pelle pour l'installation du paillage

1 Préparer le sol



Retirer les adventices
et leurs racines

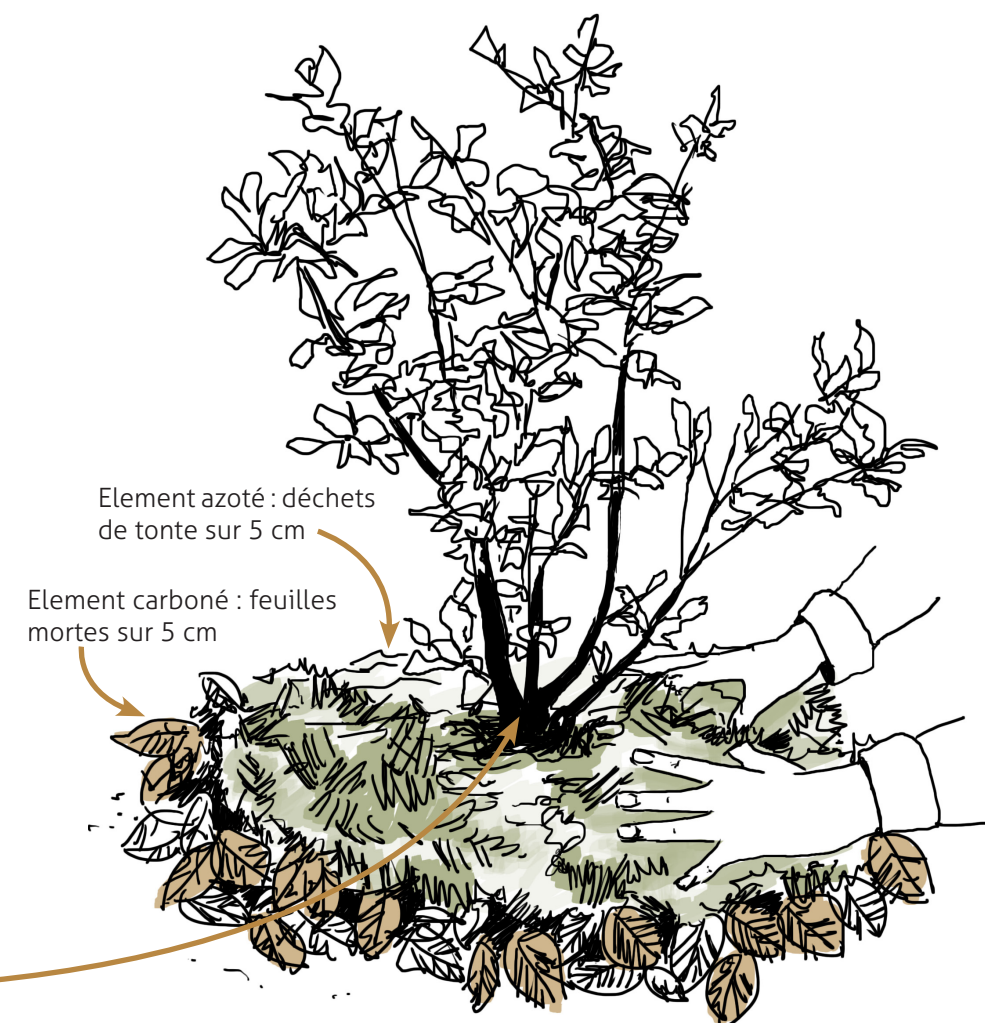
2 Déposer le paillage en alternant les épandages de matières azotées et de matières carbonées en couches d'environ 10 cm, ou moins suivant les matériaux disponibles, pour ne pas créer d'engorgement de transformation. Les apports de bois broyés de faible diamètre, et les déchets de tonte se font en couches de moins de 5 cm.

Attention également au paillage disposé jusqu'au collet des plantes et qui provoque des surchauffes et la mort de la plante.

3 Amender uniquement si nécessaire (en cas de pénurie de matière de paillage) avec du fumier. Épandu avant l'hiver, il sera ainsi profitable aux plantes après son assimilation par le sol. Le fumier devra être recouvert d'un paillis de feuilles ou autre. On utilisera du fumier de cheval pour éclater les sols lourds, du fumier de vache (plus gras et plus consistant) pour nourrir les sols légers. Les autres fumiers (chèvre et mouton) conviendront pour chaque type de sol.



Attention aux paillages issus de bois abattus vendus dans le commerce, ces paillages peuvent être délicats d'utilisation. Les palettes au diamètre supérieur à 7 cm n'augurent pas de bons résultats : une épaisseur trop importante de matière (15 à 20 cm) avec du bois issu du cœur de troncs d'arbres peut entraîner un engorgement du sol et mener à un excès en eau pouvant être fatal pour les végétaux. Il est alors impossible pour le sol et ses agents de décomposition de transformer ces matériaux.



Remplacer le paillage par une bâche ? Bonne ou mauvaise idée ?

Les films plastiques tissés ou non ont le pouvoir de tuer la présence vivante de la terre. Les surfaces de talus ou autres espaces couverts de cette toile sont du plus mauvais goût. Le film plastique tissé trouve cependant une utilisation lors de la préparation des sols : un film étendu 6 mois à l'avance va anéantir toute présence végétale. Si le tissage de la toile offre toujours de l'air à la croûte terrestre, il n'en demeure pas moins qu'il est conseillé de la couvrir de paille ou autre pour masquer au maximum la lumière afin que les plantes ne puissent se développer.